

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette treizième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et la représentante de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En guise de réflexion, le président lit les objectifs clés formulés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en décembre 2022 lors de la déclaration du 30 mars comme « Journée internationale du zéro déchet », fêtée aujourd'hui pour la première fois :

« Au cours de la Journée internationale du zéro déchet, les États Membres, les organisations du système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les jeunes et d'autres parties prenantes sont invités à participer à des activités visant à sensibiliser aux initiatives nationales, infranationales, régionales et locales de zéro déchet et à leur contribution à la réalisation du développement durable ».

Dans son message à l'occasion de cette première journée internationale de zéro déchet, M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, lance un appel flamboyant à toutes et tous :

« Arrêtons de saccager notre seul habitat et déclarons la guerre aux déchets. Ceux qui produisent des déchets doivent concevoir des produits utilisant moins de ressources et de matériaux, tout en gérant les déchets tout au long des cycles de production et en prolongeant la durée de vie des articles qu'ils vendent. Il nous faut investir massivement dans des systèmes modernes de gestion des déchets et dans des politiques encourageant les gens à réutiliser et à tout recycler, des bouteilles en plastique aux appareils électroniques vieillissants. En tant que consommateurs, nous devons envisager l'origine et l'impact des biens et des produits que nous achetons et réutiliser et recycler ce que nous pouvons, autant que possible. Il est temps d'assainir notre monde et de progresser vers des économies circulaires du zéro déchet, tant pour les personnes que pour la planète ».

Le président déclare que c'est maintenant à chacun-e de faire en sorte que cela devienne réalité à Gland aussi.

La photographie de Mme Petra Stordel affichée à l'écran est tirée de la série « Décalé » et était exposée à la récente exposition annuelle du Photo Club de Gland.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 51 Conseillères et Conseillers.

Il y a 23 excusé-e-s (Mmes Katia Annen, Isabelle Kunze, Sabine Million-Courvoisier, Catherine Sicuranza et Albulenë Ukshini Sefa, MM. Cédric Amaudruz, José Caiano, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Maurizio Di Felice, Jean-Paul Duarte, Jérôme Frachebourg, Jean-Philippe Genoud, Jean-Marc Guibert, Adrian Hochreutener, Aurélien Joye, Patrick Messmer, Marc Morel, Alain Pernet, Stéphane Rosset, Dario Sicuranza, Tommaso Solimine et Michael Sordet).

1 absent (M. Daniel Richard)

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 23 mars 2023, M. Christian Gander, délégué PLR hors Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'Association pour les eaux usées de La Côte (APEC), a fait part de sa démission, ayant déménagé hors de Gland. Dès lors, la nomination d'un·e délégué·e au sein de ce Conseil intercommunal a été ajoutée à l'ordre du jour.

Au nom du Bureau, le président remercie M. Christian Gander, ancien président du Conseil communal, qui a œuvré au sein de ce Conseil intercommunal pendant plusieurs années.

- Par courrier du 27 mars 2023, Mme Stella Motta Larrivé a fait part de sa démission, avec effet au 30 mars 2023, en sa qualité de membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales et de déléguée auprès du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT). Dès lors, la nomination de membres la remplaçant a été ajoutée à l'ordre du jour.

Au nom du Bureau, le président remercie Mme Stella Motta Larrivé qui a œuvré au sein de ces 2 assemblées pendant plusieurs années.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 postulats :
 - Postulat de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour une diminution du Béton Vert, alias les haies de thuyas ».

Le président demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 3 interpellations :
 - Interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Raphaël Grandjean intitulée « Sécheresse hivernale, quelles conséquences pour notre Ville et la population glandoise ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseiller·ère-s présent·e-s passe à 52.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 35** relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 36** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant.
8. **Préavis municipal n° 37** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311.

Autres objets

9. Postulat de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour une diminution du Béton Vert, alias les haies de thuyas ».
10. Postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau ».
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho ».
12. Interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf ».
13. Interpellation de M. Raphaël Grandjean intitulée « Sécheresse hivernale, quelles conséquences pour notre Ville et la population glandoise ».
14. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public ».

Divers

15. Nomination d'un-e délégué-e au sein du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
16. Nomination d'un-e membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
17. Nomination d'un-e délégué-e auprès du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
18. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023.

3. Communications du Bureau

- Le 4 mars 2023, le président s'est laissé emporter au Pays imaginaire par la Fanfare de Gland lors de son concert annuel à la Salle communale. Un grand bravo aux musiciennes et musiciens sous la direction de leur chef M. Théo Rossier, dont plusieurs siègent au sein du Conseil communal ou à la Municipalité. Le président prie les membres de la Fanfare de Gland présent-e-s ce soir de bien vouloir transmettre ses meilleures félicitations à leurs collègues.
- Par courrier du 6 mars 2023, la Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne ». En application de l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), le Bureau a approuvé cette demande et une réponse à ce postulat est attendue pour la séance du Conseil communal du 12 octobre 2023 au plus tard.
- Le 13 mars 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 27 avril 2023.
- Le 17 mars 2023, le président a assisté au vernissage de l'exposition annuelle du Photo Club de Gland. Sous le thème « Décalé », les œuvres des membres de ce Club ont démontré le savoir-faire technique et l'œil artistique, ainsi que la richesse et la diversité de leur interprétation du thème imposé. En outre et pour la première fois, le Club avait, via sa page Instagram (<https://www.instagram.com/photoclubgland/>), appelé le public intéressé à soumettre des photographies sur le thème « monochrome ». Une quarantaine d'œuvres ont été sélectionnées et une vingtaine primées. Le président prie M. le Conseiller Daniel Calabrese, membre du Photo Club de Gland, de bien vouloir transmettre les félicitations du Conseil communal au Comité du Club et à l'ensemble de ses membres pour leurs activités qui enrichissent si bien l'offre culturelle et artistique de la Ville.
- Le 18 mars 2023, le président a eu l'honneur d'assister Mme la Syndique Christine Girod et Mme la Municipale Isabelle Monney lors de la cérémonie de couper du ruban qui a marqué l'ouverture de la Foire régionale de La Côte organisée par l'Association Ensemble sur La Côte.
- Le lendemain 19 mars 2023, le président a eu le plaisir de pouvoir observer, lors de sa balade dominicale, l'engagement de glandois-es de tout âge participant à l'action « Coup de balai » organisée également par l'Association Ensemble sur La Côte. Il remercie le Comité et les membres de cette association pour ces 2 initiatives.
- Par courriel du 9 mars 2023, Mme la Conseillère Stella Motta Larrivé a fait part de son profond sentiment d'indignation concernant un membre du Conseil communal. Le président donne lecture du courriel reçu. Il ressort de l'enregistrement de la transmission de la séance du Conseil communal du 23 février 2023 que les miaulements en question ont été émis depuis les rangs du groupe UDC.

Le Bureau a, par courrier du 27 mars 2023, invité le président du groupe UDC à bien vouloir interpeller les membres de son groupe afin qu'un tel comportement ne se reproduise plus à l'avenir.

Les miaulements et les rires qui en ont suivi sont irrespectueux, perturbants, déplacés et désagréables tant envers l'institution qu'est le Conseil communal qu'envers ses membres et les intervenants lors du traitement de ce postulat. Le président rappelle quelques points du serment que les Conseiller-ère-s ont promis de respecter lors de leur assermentation :

- d'exercer leur charge avec conscience, diligence et fidélité;
- de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique;
- de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi leur attribue.

Sur la base de cette promesse et en lien avec l'article 32 du RCC, le président espère que, à l'avenir, plus aucun comportement irrespectueux ne se reproduise au sein de ce Conseil communal.

- La Sérénade traditionnellement offerte par la Fanfare de Gland à la présidence sortante aura lieu le mardi 13 juin 2023. Une invitation sera prochainement adressée aux Conseiller·ère·s.
- Le dimanche 18 juin 2023, la population ayant le droit de vote est appelée à se prononcer sur 3 objets fédéraux et un objet cantonal. Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site Internet du Canton.
- La passation de pouvoir entre le Bureau 2022-2023 et le nouveau Bureau 2023-2024, qui sera élu lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023, aura lieu le 3 juillet 2023.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagement :
 - dès le 1^{er} avril 2023 : Mme Delphine Nebehay, secrétaire assistante de direction, au Secrétariat municipal.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Dans le cadre du chantier du Vieux-Bourg, l'organisation des parkings a été légèrement modifiée. Il a en effet été constaté que le nombre de places de parc autour de l'Administration communale répond aux besoins des personnes intéressées. Ainsi, il a été décidé ce qui suit :
 - dans le parking situé derrière la Salle communale, de ne réserver que 2 places pour la Municipalité pendant la semaine – hormis le lundi où il y aura quelques places en plus pour que la Municipalité puisse siéger – et de laisser les autres places à l'usage des collaborateur·trice·s et des visiteur·euse·s de l'Administration.
 - de ne pas recourir à l'installation d'un parking sur le terrain de l'ancienne Chapelle catholique, étant donné qu'il y a là aussi suffisamment de places actuellement, avec en plus des réserves, à savoir les places se trouvant autour de l'UAPE au niveau des Perrerets et à Grand-Champ, la distance entre les habitations et le parking de l'Église catholique étant tout à fait correcte si l'on fait la comparaison avec Grand-Champ par exemple. Des possibilités ont donc également été réservées à ces endroits-là.
- Le Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon s'est réuni le 29 mars 2023 à Bassins. C'était pour le CoDir l'occasion de présenter M. le Lt-col Joël Tobler, nouveau commandant de l'ORPC en activité depuis le 1^{er} mars 2023. Ce dernier est âgé de 51 ans, vient des montagnes neuchâteloises – comme le trahit d'ailleurs un accent magnifique – a plus de 20 ans d'expérience en tant que pompier professionnel et a travaillé comme remplaçant du Commandant au sein du Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises. M. le Lt-col Joël Tobler a toutes les compétences voulues et les reconnaissances de formation pour pouvoir exercer cette charge. Il doit dire que c'est un soulagement aujourd'hui pour l'ORPC, et il croit que la salle hier soir ne s'est pas trompée puisque les 2 préavis qui étaient présentés, soit celui sur les comptes 2022 et celui sur le rapport d'activités, ont été validés à l'unanimité.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Ludothèque Nyon Région : cette ludothèque est depuis de nombreuses années partenaire de la Ville puisqu'elle accompagne les écoliers au Relax'Resto. Depuis le samedi 1^{er} avril 2023, elle ouvrira ses portes le mercredi après-midi et le samedi matin à la Pépinière pour proposer des jeux pour tous les âges. Elle vient compléter l'offre existante de la Ludothèque Intercommunale de Gland.
- Artistes à la Pépinière : la Pépinière accueille depuis ses débuts des artistes de la région dans les deux espaces dédiés à la culture. Actuellement les artistes suivants y résident :
 - Mme Manon Schwerzmann développe son projet « Gardiens Magiques » qui a reçu le prix artistique 2020 de la Ville de Gland.
 - L'association Mwat Mwat occupe un autre espace dont l'un des artistes, M. Antoine Martin, travaille actuellement sur un projet de diapositives de ses grands-parents qui étaient photographes.
 - M. Marco Scorti se consacre aussi bien aux formats infimes qu'aux formats monumentaux. Ses œuvres illustrent des paysages naturels et des traces humaines.
- Visions du Réel : la Cérémonie d'ouverture de Visions du Réel à Gland aura lieu le samedi 22 avril à Grand-Champ. Les Conseiller·ère·s seront invité·e·s comme chaque année et recevront tout prochainement la documentation pour pouvoir s'inscrire à la partie officielle et au film qui suivra. Le film de cette année se nomme « She Chef » et sera une première suisse. Il met en lumière une jeune cheffe de cuisine en herbe qui se lance dans une tournée européenne pour réaliser des stages dans différents restaurants étoilés. Durant toute la semaine qui suivra, le public pourra assister aux projections de la section Grand Angle.
- Lancement des bourses d'aides à la création : le Service de la culture ainsi que la Commission culturelle proposeront deux nouvelles bourses d'aide à la création et se réjouissent de découvrir de nouveaux talents de la région. Comme l'an dernier, il s'agira de deux bourses de CHF 5'000.- chacune.
- Site web www.sors.gland.ch : le tout nouveau site Internet de la vie culturelle glandoise vient de voir le jour. Il regroupe les activités culturelles de Gland et de ses environs, présente des lieux culturels, des artistes et des associations, tout comme l'art en Ville entre autres. Il propose également un agenda avec tous les événements répertoriés. Ce qui est intéressant, c'est de voir que toutes les associations culturelles peuvent justement s'inscrire sur ce site pour mettre en évidence leurs événements.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Sports

- La Gland Spring Run aura lieu le 23 avril 2023. Les inscriptions sont ouvertes du 3 au 19 avril 2023, étant précisé qu'il ne sera pas possible de s'inscrire sur place. Il y aura comme d'habitude des stands du marché et de l'animation. Il espère qu'il fera beau et que la population sera présente.
- S'agissant de l'avancement des travaux au Centre sportif, ceux du padel-tennis et du terrain d'entraînement des gardiens devraient pouvoir commencer au mois de mai 2023. Quelques problèmes ont été rencontrés au niveau de la garantie pour la couverture du padel, puisqu'il n'est pas possible de trouver cela en Suisse mais vient d'Espagne. Les sociétés initiales ont splitté mais une nouvelle entreprise a été trouvée. Comme c'est le consortium TerraSport SA /Perrin-Ronchi qui a la responsabilité de cela, il faut que la garantie qu'ils offrent à la Commune soit évidemment répercutée sur le fournisseur. Des problèmes avaient encore été rencontrés à ce sujet, mais les travaux pour le padel et le terrain d'entraînement des gardiens devraient pouvoir débiter d'ici le milieu du printemps.

Comme déjà annoncé, la Municipalité reviendra ensuite assez rapidement vers le Conseil communal avec un préavis complémentaire pour la suite du Centre sportif.

Finances

- Un emprunt du 13 mars 2013 auprès de PostFinance, sur 10 ans, d'un montant de CHF 1'415'000.-, au taux de 1,38 %, a été remboursé, sans renouvellement d'emprunt.
- S'agissant des comptes 2022, sous réserve de leur validation par la Municipalité qui aura lieu lundi prochain pour les chiffres précis, l'excédent de revenus sur les charges se montera à environ CHF 2'200'000.- pour une marge d'autofinancement d'environ CHF 10'500'000.-. Il faut savoir que la Municipalité a quand-même pris des engagements et a dépensé pour un peu plus de CHF 18 Mios pendant la même période, ce qui fait que la marge d'autofinancement ne couvre pas les investissements, mais cela reste encore une excellente marge d'autofinancement pour l'année 2022 par rapport à la moyenne.

Économie

- S'agissant du Vieux-Bourg, le Règlement prévu par le préavis pour la Commission du dispositif d'accompagnement des commerçant·e·s a été validé par la Municipalité lundi dernier et sera prochainement publié sur le site Internet www.gland.ch/economie. Une première réunion de la Commission a pu avoir lieu cette semaine. Aucune demande formelle d'indemnisation n'a pour l'heure été reçue. Le Service des finances et de l'économie travaille beaucoup au niveau de la valorisation et de la visibilité, et il y a eu une page entière à ce sujet dans le « 20 Minutes » d'hier sauf erreur. La page dédiée au Vieux-Bourg et aux commerçants se trouve sur le site Internet www.gland.ch/printemps.

L'action « Façades en fleurs » va aussi prendre place tout prochainement. Il s'agit d'une participation de la Commune pour faire en sorte que les commerçant·e·s – qui sont très intéressé·e·s par cela – décorent et fleurissent leurs façades et leurs vitrines afin que cela tranche un peu avec le côté des travaux qu'il y a malheureusement actuellement.

Une mesure plus concrète a également été mise en place. Des bons, payés par la Commune, de CHF 5.- Chez Miguel, pour une boisson offerte pour un menu à My Kebab et pour un café offert auprès de La Feuillantine ont été émis. Ces bons sont distribués notamment auprès des différents cabinets et des commerces non-alimentaires du Vieux-Bourg, et éventuellement aussi auprès des ouvrier·ère·s des entreprises concernées, et l'idée est que les patient·e·s ou les client·e·s, qui sont gênés par les travaux, trouvent un bon par exemple pour un café offert à La Feuillantine. Non seulement cela est sympathique, mais cela permet aussi d'essayer de faire en sorte que les nuisances et les problèmes liés à ces travaux soient atténués le plus possible.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

N'a pas de communication.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Centre aéré, qui accueillera les enfants du 17 au 21 avril 2023, propose à nouveaux de nombreuses activités différentes. Il y en a surtout une dont elle aimerait parler.

En collaboration avec la nouvelle déchèterie, les enfants seront sensibilisés au tri et à la consommation. De plus, durant la semaine, les enfants profiteront des talents d'une personne formée dans la décoration d'intérieur afin de réparer, rénover et rendre beau un espace de jeux actuels pour les enfants. Ces derniers s'initieront au ponçage et à la peinture pour réaliser la restauration d'une petite cuisine d'enfant.

- L'accueil libre parents-enfants, qui est ouvert depuis le 2 novembre 2022 à la Maison de l'enfance aux Perrerets, est un grand succès. Grâce à la publicité, aux flyers, au bouche-à-oreille et à la mise en place du travail en réseau, cet accueil permet pour l'instant à 16 parents et à 19 enfants, âgés de 1 mois à 5 ans, de profiter de ce libre-échange.

- Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) de Gland évolue sans cesse avec divers projets, comme par exemple le studio de musique, qui permet aux jeunes glandois-e-s de s'approprier un espace où il-elle-s peuvent découvrir ce monde de la musique, partager leurs connaissances, leurs idées et leur passion, et développer leur créativité. Ce studio laisse surtout place à l'expression au travers de la musique.

Pour le moment, il y a encore beaucoup moins de filles que de garçons qui fréquentent le CRL. Un besoin d'un espace en non-mixité a donc clairement été signifié par les filles. Cet espace a été créé et ces dernières pourront dorénavant plus aisément s'exprimer par exemple grâce au sport, comme la boxe anglaise, et développer la confiance en soi. Elles peuvent également organiser des ateliers avec des thématiques qui intéressent particulièrement les filles. Suite à une demande et en collaboration avec le Service de la jeunesse, le CRL va maintenant aussi faire de l'animation dans les quartiers et aller à la rencontre des jeunes. Le but est de mettre en place des accueils libres pour ainsi créer des liens avec les jeunes et pouvoir développer des projets collectifs et participatifs.

Le CRL, qui s'occupait jusqu'à présent des jeunes de 11 à 18 ans, accueille désormais aussi des jeunes jusqu'à 25 ans.

Elle remercie toute l'équipe du CRL pour cette chouette collaboration.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Les travaux sur la Rue de la Gare ont démarré le 1^{er} mars 2023, comme elle l'avait évoqué lors de la dernière séance du Conseil communal. L'installation de chantier de l'entreprise Perrin a pris place à la Rue de l'Abbaye, sur une parcelle privée afin de ne pas impacter le stationnement public. Le chantier est subdivisé par tronçons, a démarré par la gare et remonte maintenant gentiment en direction du bâtiment administratif. Les accès des riverains sont maintenus, ainsi que le cheminement piétonnier. Une forte coordination avec le chantier du Vieux-Bourg est maintenant établie et il est prévu que l'entreprise Perrin intervienne sur les hauts de la rue, au carrefour à côté du bâtiment communal, dès que l'entreprise Collas, qui est en charge des travaux du Vieux-Bourg, aura terminé ses interventions dans ce secteur-là.

- Des travaux commencent donc, mais d'autres se terminent aussi. Et pour célébrer ceux-ci, la Municipalité convie les Conseiller-ère-s ainsi que la population à l'inauguration de Gare-Sud/La Crétaux, qui aura lieu le mercredi 5 avril 2023, de 16h30 à 20h00. Les Conseiller-ère-s ont reçu un flyer sur leurs tables avec plus d'informations. Lors de ce moment festif, l'on pourra découvrir cette nouvelle zone de rencontre favorisant la mobilité piétonne, de nouveau trottoirs sécurisés, des parking à vélos de 160 places, avec une station de réparation et de pompage, ainsi qu'une nouvelle œuvre artistique. Pour la convivialité, des espaces végétalisés et du mobilier urbain sur mesures offrent désormais aux usager-ère-s des lieux d'attente et de détente ombragés et conviviaux. Une jolie fontaine, dont les vannes seront ouvertes lors de l'inauguration, a également été aménagée.

On n'oublie pas non plus les sous-sols, puisque ceux-ci ont également vu un nouveau réseau d'évacuation des eaux de pluie mis en place.

La Municipalité a invité Pro-Vélo La Côte, qui apprendra aux participant-e-s à réparer leur vélo à l'aide d'outils en libre-service qui sont installés à côté des parkings à vélos. Après les discours officiels, un apéritif sera offert par la Ville, en collaboration avec le Kiosque APlus et Dive Bär, qui sont présents dans ce secteur.

5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'Association Le Colibri un prêt de CHF 400'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt et aux échéances suivantes :
 - 1^{ère} tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
 - 3^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal n° 36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant

- La séance est fixée au mardi 4 avril 2023, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Steve Binggeli, GDG

Membres : Mme Katia Annen, GDG – M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 37 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311

- La séance est fixée au lundi 3 avril 2023, à 19h00, au bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney, M. Thierry Genoud et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Arnaud Durand, GDG – M. David Mayer, GDG – M. Jean Egger, PLR – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : a quelques questions pour la Commission technique. Il n'a pas tellement compris où allait se changer le personnel qui travaille dans ce restaurant et si des douches sont prévues à leur attention. Il est un peu étonné que tout l'aménagement va se faire sans avoir déjà un locataire avec qui pouvoir échanger et ajuster le projet afin qu'il convienne à sa façon de travailler. Il lit dans le préavis que l'on veut en faire un lieu convivial avec une ambiance feutrée et chaleureuse. Est-il prévu d'organiser cela avec le futur locataire ou la Commune a-t-elle les compétences pour développer ce genre de concept ? Sur les plans du premier étage, il n'a pas bien compris à quoi sert l'espace au nord-est du bâtiment.
- Mme Véronique Villaine : rebondit sur ce que vient de dire M. Samuel Freuler. Concernant le restaurant et le locataire, elle aimerait que la Commission technique et la Municipalité discutent sur le fait d'avoir un locataire qui serait peut-être à vocation sociale, un restaurateur qui intégrerait des personnes en réinsertion ou des personnes handicapées, plusieurs solutions existent à ce niveau-là. Dans le préavis, il est noté « *un restaurant durable et inclusif* », elle ne sait pas trop ce que cela veut dire, mais en tout cas « *social* » ce serait bien.
- Mme Regina Bovet : souhaiterait que la Commission technique fasse attention à ces locaux. Il faudrait peut-être prévoir quelque chose de modulable. Comme on peut le voir à Gland, les locataires changent très souvent et, à son avis, il faudrait vraiment que tous les locaux à disposition soient modulables et ne pas se fixer sur un futur locataire qui pourrait peut-être arrêter dans une année ou 2 ans, voire même avant, et il faudrait faire attention à cela.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Postulat de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour une diminution du Béton Vert, alias les haies de thuyas »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.

- M. Samuel Freuler : souhaiterait savoir pourquoi Mme Véronique Villaine se limite aux thuyas, alors que l'on sait très bien que les laurèlles par exemple sont aussi une catastrophe écologique. Pourquoi ne les a-t-elle pas mentionnées dans son postulat ?
- Mme Véronique Villaine : répond que c'était pour ne pas surcharger le postulat, mais elle pense que c'est effectivement une bonne idée que de prendre aussi les laurèlles en considération. Elle s'est concentrée sur un point pour ne pas faire un sujet trop vaste.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : salue la démarche de Mme Véronique Villaine et est ravie de voir que ces problématiques de plantes exotiques sont dans les esprits. Maintenant, s'agissant de toutes les questions qui sont posées, force est de constater que la Commune les applique déjà. En effet, il existe un recensement des parcelles sur le domaine public qui contiennent encore des thuyas, des laurèlles ou d'autres plantes exotiques, parce qu'il n'y a pas que cela. Des plans d'arrachage sont également en place à travers le Plan de gestion différencié des espaces verts. Ce travail est effectué par les équipes des espaces verts de manière systématique et régulière. Il n'y a pas si longtemps que cela, elle avait notamment communiqué aux Conseiller-ère-s l'arrachage d'arbustes exotiques du côté de Grand-Champ. Plus de 100 élèves de Grand-Champ y avaient participé, avaient arraché et planté. Récemment, soit la semaine dernière sauf erreur, a eu lieu l'arrachage de plantes exotiques du côté de la plage de la Falaise, avec la replantation d'arbustes locaux. En outre, des incitations existent pour les privés, et la Municipalité a un programme de subventions ambitieux. Des subventions existent donc pour les personnes ayant des haies de thuyas et de laurèlles notamment et qui souhaitent les arracher et en planter d'autres. Le programme de subventions propose donc des financements pour ces travaux-là.

Pas plus tard que le printemps dernier, la Commune a effectivement adhéré à la Charte des jardins, qui concerne principalement les jardins privés, et la Municipalité a prévu de communiquer encore sur cette charte, qui est évidemment une charte incitative. C'est de la communication qui propose différentes possibilités pour les privés pour améliorer la biodiversité dans leur jardin. Ce n'est donc pas quelque chose que la Municipalité peut obliger, en revanche elle fait des communications régulières à ce sujet. Dans la mesure où l'on entre maintenant dans le printemps, il est prochainement prévu de rappeler ces éléments-là sur les différents canaux de communication de la Ville.

Elle veut bien prendre ce postulat et faire travailler ses équipes dessus, mais il s'agit de choses déjà faites aujourd'hui.

- Mme Christine Girod : informe les Conseiller-ère-s, en complément à ce qu'a déclaré Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger concernant les incitations, que l'Office du développement durable a, en début d'année, envoyé un courrier aux régies et aux propriétaires pour indiquer les subventions qui sont à disposition de la population, notamment pour tout ce qui touche à la biodiversité. Des courriers sont donc régulièrement faits afin d'informer les privés ainsi que les régies.
- Mme Véronique Villaine : déclare que compte tenu des réponses données, elle pense qu'elle ne va pas maintenir ce postulat, cela ne vaut pas la peine de refaire quelque chose qui existe déjà. Ceci dit, elle pense qu'il y a des choses à améliorer en termes de communication parce que personnellement elle n'a jamais vu le courrier de l'Office du développement durable lui demandant d'arracher sa haie. Elle l'a peut-être raté, car elle en aurait probablement tenu compte. Elle prend note que des communications seront à nouveau faites. Si tous les plans prévus pouvaient être communiqués lors de la prochaine séance du Conseil communal, cela résoudrait la question du postulat. C'est peut-être juste un manque d'information. En conclusion, elle retire son postulat.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président prend bonne note du retrait du postulat.

10. Postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau »

- Le président passe la parole à M. Steve Binggeli pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité est assez dubitative malgré tout sur ce postulat. Premièrement, ce dernier conclut avec le fait qu'il ne faut pas que la Commune puisse faire des bénéfices. Comme ce sont des comptes affectés, il est donc impossible de faire des bénéfices. C'est d'ailleurs aussi pour cela que l'aide à la Mauritanie qui est faite par certaines communes est une taxe non obligatoire. Si la Commune devait y adhérer, un centime serait prélevé sur la facture des consommateur·trice·s s'il·elle·s ne disent rien, et s'il·elle·s réagissent, il·elle·s peuvent à ce moment-là s'en passer. C'est un peu la même idée qu'un abonnement qui n'engage à rien mais qui est tacitement reconduit pour 10 ans s'il n'est pas résilié 6 mois avant son terme. Le principe de cette taxe non obligatoire, qui est quand-même là et que les gens ne voient pas, n'est pas dommageable. Et l'on vit une période de grosse inflation où tout a augmenté, notamment le prix du gaz et de l'électricité. Certes la Municipalité rejoint le postulant sur la problématique de l'eau. Mais le fait d'augmenter le prix de l'eau, puisqu'il est parlé du tarif communal – il est aussi parlé d'un tarif dégressif, ce qui voudrait donc dire augmenter le tarif de base et faire une augmentation si on se dit que c'est à flux dégressif, mais en tout cas cela reste linéaire – ce sont toutes des augmentations qui sont tout sauf sociales puisqu'elles vont toucher tout le monde de la même manière, en tout cas si l'on augmente l'eau, qui est un produit de première nécessité, qui est peut-être LE produit de première nécessité. Il va y avoir une réaction comme la TVA, c'est-à-dire que tout le monde va être touché, que l'on soit riche ou que l'on soit pauvre, et il n'est pas sûr que le moment actuel soit très opportun pour aller dans cette direction et parler de taxe et d'augmentation.

Et puis enfin, au risque de choquer un peu – même s'il est vrai que la Municipalité ne peut que rejoindre le postulant sur les problématiques de sécheresse et ne va pas dire le contraire après l'été dernier que l'on a vécu, et Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger répondra à l'interpellation de M. Raphaël Grandjean sur le sujet juste après, peut-être que cela aurait été mieux que ce soit juste avant – il n'y a pas de problème d'eau à Gland. Il y a éventuellement eu un problème d'accès à l'eau, mais l'on se trouve à côté de la plus grande réserve d'eau douce d'Europe de l'Ouest. Il y a eu des problèmes, mais des évolutions ont eu lieu et il a été fait en sorte que ce qui s'est passé l'été dernier ne puisse normalement pas se reproduire. Ici, le problème n'est pas le nombre de quantité d'eau, il peut y avoir ce problème-là à d'autres endroits en Suisse, en Europe et dans le monde, mais ce n'est pas le cas à Gland, où il n'y a en plus pas de problématique directe au niveau de l'eau actuellement. Le postulat est un peu macro dans ce sens-là, c'est-à-dire que c'est effectivement un problème général, il ne dit pas qu'il faut consommer l'eau à tout-va, qu'il faut remplir toutes les piscines et en construire, ce n'est pas le propos. Mais le propos est qu'à Gland – et c'est très localisé – nous ne sommes pas dans une situation où il y a un problème au niveau de l'eau. Par rapport à ces éléments-là et à la période, pour la Municipalité, cette augmentation ne paraît pas très sociale dans la mesure où cela touche tout le monde de la même manière pour un produit de première nécessité. Et dans ces circonstances-là actuellement, la Municipalité est assez dubitative sur le timing de ce postulat. Comme d'habitude, cela demande aussi passablement de travail aux équipes de l'Administration pour quelque chose qui justement, comme il l'a dit, n'est pour l'instant pas l'une des toutes premières priorités au niveau de la ville de Gland.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : complète les propos de M. le Municipal Gilles Davoine en déclarant qu'il y a des taxes, mais il y a également l'augmentation du prix de l'eau. Comme on peut le lire partout, force est de constater que le prix de l'eau va augmenter dans tous les cas puisque les communes vont évidemment devoir, dans le futur, s'interconnecter de plus en plus entre elles. Des infrastructures vont être nécessaires pour assurer l'approvisionnement en eau et pour assurer son exploitation, et cela générera évidemment des coûts qui seront automatiquement pris en considération sur ces augmentations.

Il y aura des augmentations du prix de l'eau au vu des nouvelles infrastructures qui seront prévues dans le futur. Donc aujourd'hui elle n'a pas d'élément de plus à communiquer aux Conseiller·ère·s par rapport à cela, mais on va vers une augmentation du prix de l'eau, c'est certain.

- M. Yves Froidevaux : est quand-même un peu surpris de la réponse de la Municipalité, qui caricature le texte qui a été déposé. Il y a énormément de questions qui sont posées, à savoir comment consommer plus intelligemment de l'eau, parler de la perméabilité des sols, inciter les gens à réfléchir à leur consommation, avoir une meilleure répartition avec des compteurs individuels pour favoriser les gens qui consomment moins. Il est donc un peu halluciné de la position de la Municipalité qui dit que l'on a plein d'eau, que l'on s'en fout et qu'il ne faut pas augmenter le prix de l'eau. Ce n'est pas la question du prix de l'eau qui est posée dans le postulat, c'est de manière plus générale. Il invite évidemment les Conseiller·ère·s à accepter ce postulat qui lui paraît hyper intéressant, qui pose des bonnes questions, avec différentes thématiques. Il n'y a pas que le prix de l'eau, mais il y a aussi son utilisation, la question de l'utilisation des sols, de trouver des meilleures synergies, et il ne comprend pas que l'on puisse dire que l'on a plein d'eau dans le lac, c'est super, on s'en fout quoi. Il invite les Conseiller·ère·s à accepter largement ce postulat.

- Mme Regina Bovet : relève qu'il faut savoir qu'à Gland, comme ailleurs dans la région, les agriculteur·trice·s ont besoin d'eau. Et elle pense que la plupart des personnes savent aussi que les agriculteur·trice·s bénéficient déjà d'un rabais, c'est normal. Les gens ne veulent quand-même pas acheter des légumes de Mauritanie ou d'ailleurs, elle les prie d'acheter des légumes suisses et locaux. Il faut donc garder cette eau comme c'est maintenant. Il n'y a pas besoin d'envoyer l'eau, via des rabais supplémentaires que l'on voudrait gagner sur ces taxes d'eau, à un pays très lointain. Si le Conseil communal accepte cette proposition et si les Conseiller·ère·s veulent vraiment faire ce geste très généreux, on pourrait envoyer de l'eau au Tessin ou aux Grisons, où ils manquent déjà d'eau depuis un moment. Il ne faut pas penser si loin, on peut rester en Suisse.

Elle aimerait également ajouter, comme M. le Municipal Gilles Davoine l'a dit – pour une fois elle est tout à fait d'accord avec lui – que l'on a effectivement assez de taxes. Les nombreux·ses propriétaires glandois·es savent qu'il y a des taxes pour l'eau, pour les tuyauteries, pour les lumières et pour un certain nombre d'autres choses, et elle pense que maintenant on peut un peu arrêter avec cela. Elle n'est pas contre la prise en considération de ce postulat, mais il ne faut pas aller en détail.

Elle trouve aussi qu'il faudrait peut-être faire un travail avec les régies. Elle ne sait pas si la ville de Gland a le droit de travailler plus étroitement avec les régies, parce que c'est là qu'est le problème. Les charges et l'eau sont les mêmes pour tout le monde, que l'on habite dans un 4 pièces ou dans un 2 pièces. Un·e locataire un peut prendre 10 fois un bain et un·e autre ne prendre qu'un bain, et les charges sont pareilles. C'est donc à ce niveau-là qu'il faudrait également intervenir.

- M. Raphaël Grandjean : rejoint MM. Yves Froidevaux et Steve Binggeli. Il demande aux Conseiller·ère·s de demander à la Municipalité d'étudier ce postulat, parce qu'il n'est pas forcément demandé une hausse des tarifs, mais il est demandé de réfléchir à une tarification en lien avec le Plan climatique, et il pense que cela est ce qu'il y a de plus intéressant. Bien évidemment qu'il n'est pas pour une augmentation des tarifs de l'eau pour l'agriculture, il a aussi envie de manger des légumes provenant de Gland. Il aimerait donc que l'on réfléchisse à comment on utilise cette eau. On a la chance d'habiter à côté du lac et il faut réfléchir de façon intelligente à comment utiliser et tarifier l'eau, surtout si l'on va au-devant d'augmentations tarifaires puisqu'il y aura des investissements à faire.

- M. Rasul Mawjee : a entendu M. Yves Froidevaux et est d'accord avec sa façon d'aborder les choses en disant qu'il y a un certain nombre de questions dans ce postulat. Par contre ce postulat le dérange parce que l'on dit qu'il faut augmenter le prix pour que les gens consomment moins. Les Conseiller-ère-s savent, et c'est la loi, que l'eau est un compte affecté. Si on l'augmente, il faudra dépenser pour l'eau pour pouvoir brûler l'argent complémentaire que l'on va prendre, on ne peut pas l'utiliser pour autre chose. Il a été assez souvent rapporté à la COFIN qu'un compte affecté est affecté et doit être utilisé à cela. Comme l'a dit Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, un préavis a été présenté pour rénover les installations de l'alimentation de l'eau. Cela va générer des coûts et, indirectement, cela va augmenter le prix. Chez lui, dans sa maison, il a 2 compteurs et sait donc ce qu'il dépense tant pour son arrosage que pour sa consommation personnelle.

Il soutient l'approche de Mme Regina Bovet de dire qu'effectivement on peut inciter les immeubles et les habitations groupées à mettre des compteurs individuels, mais de là à vouloir augmenter les tarifs et à aller financer la Mauritanie... Lui vient du Bangladesh, et il pense que ce pays ou l'Inde ont tout autant besoin d'eau. Va-t-on pouvoir financer des containers à eau pour les envoyer là-bas vu que M. le Municipal Gilles Davoine a dit que l'on avait beaucoup d'eau ?

Il ne soutiendra donc pas ce postulat qui, pour lui, contient des incitations à des augmentations de taxes et à des obligations trop ciblées par rapport aux démarches.

- M. Steve Binggeli : déclare que le postulat ne demande pas et ne dit pas à la fin qu'il faut augmenter les tarifs, mais dit qu'il faut réfléchir différemment à la problématique. Et c'est vrai que quand il entend M. le Municipal Gilles Davoine, il se dit que face aux défis futurs il n'entend rien de créatif, et cela lui fait un peu peur. On a besoin de créativité pour faire face aux défis climatiques, on a besoin de réfléchir différemment. Quand la Municipalité dit, dans son Plan climat, que l'on va faire face à des périodes de sécheresses et qu'en même temps il est mentionné sur le site Internet que l'eau n'est vraiment pas chère à Gland, qu'elle est 33 % moins chère que la moyenne suisse, pour lui c'est une incohérence. Ce n'est pas une question de dire qu'il faut augmenter de 33 %, c'est de dire que là il y a quelque chose qui est quand-même étrange, cela ne tient pas la route. À un moment donné, il faut aligner la parole aux actes, et si le Plan climat adopté par la Municipalité est faux, si les risques sont faux, s'il n'y a pas de risque de sécheresse, alors à ce moment-là il faudra le changer et expliquer aux Conseiller-ère-s les raisons pour lesquelles il est faux.

En ce qui concerne la question de l'aide, il aimerait juste apporter une précision. Ce qu'il sait, c'est qu'il y a effectivement un grand projet qui implique énormément de communes pour la Mauritanie, il ne sait pas pourquoi c'est ce pays à l'origine, cela aurait pu en être un autre. Il sait que, à Lausanne, il y a une augmentation non obligatoire d'un tarif qui correspond à un centime par m³ d'eau, donc pour 1'000 litres d'eau. Qu'on se comprenne, quand on est en train de dire que ce genre de démarche pourrait faire du mal aux consommateurs, on parle de 1 centime pour 1'000 litres d'eau, sachant que, à Gland, un litre d'eau au robinet coûte presque 600 fois moins cher que le litre d'eau à la Migros. Il aimerait juste remettre les choses en perspectives. Il n'est pas un expert de ce projet, mais de sa connaissance il peut imaginer qu'il y a d'autres manières de le financer, il n'y a peut-être pas l'obligation de faire ce qu'ont fait d'autres communes, peut-être que la Municipalité pourrait dire que dans le cadre de son aide au développement durable, elle verse un certain montant ou autre chose. Donc de nouveau c'est un postulat qui est ouvert, libre à la Municipalité d'avoir une certaine créativité et une certaine intelligence dans sa réponse pour apporter quelque chose qui satisfasse le plus grand nombre.

- M. Dimitri Grandjean : a bien compris M. Steve Binggeli qui dit qu'en fait ce postulat c'est plus poser des questions, et il trouve que ces dernières sont très intéressantes. Il a envie d'avoir des réponses et il soutiendra donc ce postulat.

- M. Gilles Davoine : déclare que c'est bien, on s'est dit que cela allait être trop calme ce soir, on a donc trouvé un petit sujet pour se disputer, comme cela M. Yves Froidevaux a pu dire qu'il était halluciné pour des choses qu'il n'a personnellement jamais dites. Il remercie M. Yves Froidevaux d'écouter un tout petit peu ce qu'il dit quand-même. Il a justement fait attention à dire que ce n'est pas parce que l'on a de l'eau, que l'on n'a pas de problème d'eau et d'accès à l'eau, que l'on peut faire n'importe quoi. Il l'a souligné, il l'a redit, alors il ne faut pas venir lui dire ce genre de choses. Cela serait gentil de rester quand-même correct dans le débat sur quelque chose comme cela. Il est clair et net qu'il y aura des périodes de sécheresses aussi, personne ne nie cela. Le problème est que cela n'a rien à voir. C'est-à-dire que l'on peut avoir de la sécheresse en termes qu'il y a peu de pluie qui tombe et il y a des problématiques derrière pour les paysans, qui vont devoir utiliser plus d'eau, ce qui ne veut pas dire que l'on n'a pas d'eau à disposition. Tout le monde a entendu parler de la sécheresse hivernale et une interpellation a été déposée à ce sujet. On est aussi influencé par les médias français, où il y a de la sécheresse, et puis la Municipalité va répondre que la ville de Gland n'est pas concernée, c'est comme ça. Que l'on ne vienne pas lui dire après qu'il est le chantre du « faisons tout et n'importe quoi avec de l'eau », qu'il dit n'importe quoi, ce n'est pas le cas. Il se base sur des faits établis, ce qui fait que l'on est ici dans une région qui effectivement n'est pas concernée par la sécheresse hivernale dont tout le monde parle. Il y a un moment où il faut établir les faits. Il veut bien que l'on écoute la radio et la télévision et que l'on se dise que l'on est tous dans la mouise et qu'il y aura des sécheresses. Il dit que oui, très bien, il y a cela, et puis d'un autre côté, par les moyens qu'elle a à disposition, la ville de Gland n'a pas ce problème-là. Et même quand il y a eu des problèmes d'eau, ce n'était pas un problème de présence d'eau mais d'accès à l'eau.

Il ne dit pas qu'il n'y a pas de problème de climat, qu'il n'y a pas un réchauffement, ce n'est pas du tout son propos. C'est juste qu'après, quand on regarde le côté micro, les réponses sont un peu différentes en ce qui intéresse actuellement la ville de Gland par rapport à l'eau et que, de nouveau, au niveau de la sécheresse, ce n'est pas parce que l'on va avoir des périodes plus sèches que celles rencontrées jusqu'à aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'eau à disposition. C'est cela la différence, c'est tout. Après, il veut bien que l'on s'enflamme un peu puisqu'il n'y avait pas d'autre sujet et que l'on dise qu'il faudrait que la Municipalité soit inventive et intelligente. Il n'a pas l'impression que, depuis quelques années, la Municipalité manque d'inventivité et d'intelligence. Il s'excuse, mais il ne faut pas se leurrer. Il ne peut être que d'accord avec M. Rasul Mawjee notamment car il est quand-même parlé dans le postulat que c'est trop peu cher, que l'on paie 33,33 % de moins que la moyenne suisse, donc la solution est qu'il faudrait que l'on augmente le prix sinon il ne voit pas pourquoi il est dit cela. Or effectivement, comme déjà dit et comme M. Rasul Mawjee l'a rappelé, l'eau est un compte affecté. Il faudrait donc trouver ce que l'on fait de cet argent-là. Comme l'a dit Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, on va en avoir besoin puisque quand on a des infrastructures qui ont besoin d'être rénovées, réparées, ou des infrastructures supplémentaires, et bien là justement le compte affecté fait que l'on risque de ne plus avoir assez d'argent et on va augmenter de toute manière.

L'aide à la Mauritanie est une taxe. Au niveau des surfaces, des toits et autres, en général qu'est-ce que l'on fait pour gérer cela ? Et bien c'est par une taxe. Et puis le fait de dire que le montant est dégressif au fur et à mesure que l'on consomme, si on veut corriger cela, c'est par une augmentation. Il est d'accord que certaines questions posées dans le postulat peuvent être pertinentes. Lui dit qu'il y a un fait, c'est que la ville de Gland n'est pas touchée par cette sécheresse hivernale et par un problème d'eau, n'en déplaise à certain·e·s Conseiller·ère·s, et c'est triste car on devrait s'en réjouir, mais voilà, c'est comme ça. D'un autre côté, ce postulat comporte malgré tout un nombre assez important d'éléments qui disent que l'on va augmenter, qu'il faudrait taxer. Après, que la gauche ne semble pas être sensible au fait que pour la Municipalité c'est une taxe et qu'une augmentation du prix de l'eau serait quand-même assez antisociale dans la mesure où elle toucherait tout le monde, y compris les plus bas revenus, et bien la Municipalité en prend acte, il n'y a pas de souci, mais il faut rester dans les faits. Il veut bien que ce soit une interprétation, mais malgré tout, objectivement ce postulat comporte énormément d'éléments qui visent à une taxe ou à une augmentation du produit de première nécessité qu'est l'eau et que tout le monde doit pouvoir consommer.

- M. Rasul Mawjee : déclare que suite à ce qui vient d’être dit, il peut éventuellement inviter M. Steve Binggeli à transformer son postulat en interpellation, ce qui permettrait au groupe socialiste d’avoir les réponses qu’il souhaite et de ne pas être imposé par des taxes et des augmentations du prix de l’eau. Cela permettrait à la Municipalité d’y répondre et de mentionner quelles sont les actions qui sont prises sans qu’il y ait une obligation de réaliser un projet de taxation.
- M. Yves Froidevaux : invite M. Steve Binggeli à ne pas transformer son postulat en interpellation puisque les Conseiller-ère-s ont besoin d’avoir un rapport sur toutes ces questions. On est en train d’avoir l’impression que l’on va voter ce soir une augmentation du prix de l’eau, c’est du délire. Un postulat est un rapport sur un certain nombre de questions qui sont posées, il invite chacun-e à relire le postulat. Ensuite il est quand-même toujours surpris des propos de la Municipalité. Dans les 5 risques identifiés pour la ville de Gland – ce ne sont donc pas des risques mondiaux – le risque 2 est celui lié à l’approvisionnement en eau et l’évacuation des eaux urbaines. Le premier point indiqué sur le Plan climat de la Municipalité est que la sécheresse est un problème pour Gland. S’il va sur la page Internet de la Commune concernant l’eau, il y a un chapitre très long sur comment économiser l’eau potable et toutes les mesures à prendre pour éviter de faire des douches trop longues. Cela montre donc soit que le Plan climat de la Municipalité est à côté de la plaque, en tout cas c’est ce que l’on entend de la part de certains municipaux, il faudrait peut-être le revoir, soit qu’il y a un réel risque lié à l’eau dans la Commune. Et pourquoi refuser un postulat qui demande simplement que la Municipalité fasse un rapport et propose des pistes qui sont données par M. Steve Binggeli, mais il y en a peut-être plein d’autres, puisque l’on compte justement sur la créativité de la Municipalité pour en proposer d’autres ? Le fait d’accepter ce postulat ne veut pas dire augmenter le prix de l’eau. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille.
- Mme Christine Girod : déclare qu’effectivement on peut débattre longtemps de qui a dit quoi, pourquoi, etc. Elle remercie M. Steve Binggeli qui pose effectivement un certain nombre de questions qui sont d’actualité. On a vécu une année 2022 significative en termes de sécheresse, de privation d’accès à l’eau, d’interdictions, et il est donc évident et normal de se poser ces questions.

Elle aimerait juste replacer le débat qui a été défendu par M. le Municipal Gilles Davoine. Le postulat parle bien d’une tarification et d’une politique tarifaire qui soient en cohérence avec le Plan climat. Donc l’explication sur les taxes était quand-même nécessaire et chaque Conseiller-ère a pu entendre les arguments de la Municipalité par rapport à cela.

Maintenant, en ce qui concerne le Plan climat, ce dernier a effectivement mis en exergue un certain nombre de risques qui ont été rappelés par M. Yves Froidevaux. Elle signale juste que, en termes d’approvisionnement, un préavis municipal a été présenté par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger pour précisément améliorer l’approvisionnement de l’eau dans la Commune via l’association Eaudici, et ce préavis sera traité le 27 avril 2023. C’est une mesure concrète de mise en œuvre d’un certain nombre d’équipements pour assurer l’approvisionnement en eau pour la Commune. Le Plan climat traite aussi évidemment de la sécheresse et de l’eau par rapport aussi aux îlots de chaleur et au phénomène des températures trop élevées, et l’eau fait évidemment partie de ces préoccupations. Ce postulat pose énormément de questions auxquelles la Municipalité pourra répondre sans problème. La proposition de transformer le postulat en interpellation peut très bien marcher aussi. Il y aura une réponse qui sera donnée avec les éléments que la Municipalité a déjà en sa possession, il ne faut donc pas y voir une opposition de répondre à quoi que ce soit. Simplement il y a des éléments de réponse qui existent déjà et qui ont été donnés ce soir. Si les Conseiller-ère-s ont d’autres questions, la Municipalité peut encore y répondre, mais il ne faut pas y voir une opposition quelconque. Le Plan climat est en route et va continuer à évoluer ces prochaines années. Et comme cela a été dit et rappelé, l’eau est un compte affecté et il faut bien comprendre qu’il y a un mécanisme très fort là derrière que la Municipalité ne pourra pas modifier, Plan climat ou pas.

- M. Steve Binggeli : remercie les intervenant-e-s pour leurs retours positifs et constructifs. À nouveau, il tient à souligner que ce n'est pas un postulat qui demande d'augmenter les tarifs de l'eau, mais qui demande d'étudier la façon dont la gestion de l'eau pourrait être améliorée, d'examiner la politique tarifaire afin de proposer des mesures favorisant une action cohérente. Le tarif de l'eau est quelque chose qui est assez vaste en fait. L'Administration communale ne lui a pas donné d'information détaillée par rapport à ses questions sur comment est-ce que l'on est arrivé au prix de CHF 1.20, mais ce montant correspond aussi à une construction. À l'intérieur des CHF 1.20, il y a une partie aussi qui va couvrir certaines infrastructures ou autres. L'eau en elle-même ne coûte pas CHF 1.20, il y a donc une construction là autour. Le tarif comprend aussi les compteurs et d'autres choses, c'est au sens large. Et peut-être qu'il ne s'est pas bien exprimé du point de vue de l'accroissement des bénéficiaires. Le postulat ne demande pas à ce que le prix de l'eau augmente simplement, mais à ce que la Municipalité réfléchisse avec un peu de créativité sur la façon dont les mentalités pourraient être changées par rapport à cela.
- M. Rasul Mawjee : déclare que dans la mesure où M. Steve Binggeli ne souhaite pas transformer son postulat en interpellation, il propose de renvoyer ce postulat à une Commission pour étudier sa prise en considération.
- M. Yves Froidevaux : rappelle l'art. 73 RCC qui dit qu'il faut qu'un cinquième du Conseil communal demande le renvoi en Commission. Il ne s'agit donc pas d'un vote majoritaire mais simplement un cinquième.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Dans la mesure où seul-e-s 8 voix, ne représentant pas un cinquième des Conseiller-ère-s présent-e-s, soutiennent la proposition de renvoi du postulat de M. Steve Binggeli en Commission pour étude et rapport, aucune Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat ne sera nommée.

- Il est passé au vote sur la prise en considération de ce postulat.

Décision

Par 23 oui, 17 avis contraires, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Steve Binggeli et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il sera le premier à prendre la parole pour cette réponse à l'interpellation. Comme les Conseiller-ère-s l'ont compris, cela concerne plusieurs Services et plusieurs dicastères, donc plusieurs Municipaux. L'organisation, comme c'est le cas pour bien d'autres sujets, est ensuite gérée par le collège municipal. Plusieurs Municipaux vont donc venir au pupitre les uns après les autres dans ce cadre. Les réponses aux questions seront données dans l'ordre.

Question n° 1 : Dans le cadre du litige très médiatisé entre le gérant et la Municipalité, on apprenait dans le journal La Côte du jeudi 8 septembre 2022 que la Municipalité confirmait la résiliation du bail pour la fin de l'année 2022 avec le gérant actuel du restaurant de la Falaise à Gland. La Municipalité y mentionnait aussi sa volonté d'y effectuer des travaux. Que peut-on espérer pour l'été prochain ?

Actuellement, le dossier suit son cours. Comme cela a été dit, il s'agit d'un dossier qui est en procédure, la Municipalité ne peut donc pas en dire grand-chose et donner des informations supplémentaires. Pour l'instant, c'est suspendu. Ce qu'il peut dire à ce stade-là, c'est que la Municipalité finalise un accord pour la reprise du bail par des locataires de remplacement qui ont été proposés à la Municipalité par le locataire actuel, que cela devrait pouvoir arriver dans les semaines à venir, qu'il y aura donc un changement de locataire et, si tout va bien, une fin de la procédure par un accord.

Question n° 2 : Comme déjà évoqué lors d'une séance du Conseil communal en 2022 : les tenanciers de l'Hôtel restaurant de la Plage n'avaient apparemment pas bien compris qu'ils ont aussi un rôle à jouer pour le public de la plage (refus de vendre des glaces hors des heures de repas, ce qui a fait beaucoup réagir sur les réseaux sociaux). Et il ne semble pas qu'un cahier des charges précisait les attentes de la Commune : ce point est-il désormais réglé, en particulier avec les gérants provisoires jusqu'en 2025 ?

Le contrat de bail a effectivement été repris de l'ancien contrat de bail, et pendant une trentaine d'années, avec M. Hermenegildo Mojon, cela n'avait posé aucun problème. Maintenant, il est vrai qu'il y a eu quelques soucis par rapport au fait que ce contrat de bail ne prévoyait pas certaines obligations qui paraissaient très logiques par rapport à la tenue d'un restaurant, qui reste un restaurant de plage. La Municipalité a pris note de cela et a déjà averti les futurs tenanciers, si cela aboutit, qu'il y aurait certaines modifications de cet acabit dans le futur contrat de bail, de manière à garantir par exemple la possibilité d'être servi l'après-midi ou que le restaurant ne ferme pas pendant les vacances d'été.

- Mme Christelle Giraud Nydegger : répond à la question suivante.

Question n° 3 : Comme déjà évoqué via l'interpellation de décembre 2022 : la sécurité de l'accès à la plage, en particulier pour les piétons et poussettes, n'est pas assurée du fait qu'il n'y a pas de trottoir entre le petit parking sous Schilliger et celui de la plage. Pire : des rondins empêchent désormais de cheminer sur la banquette herbeuse. Or selon une propriétaire, ces derniers ont pourtant cédé gratuitement en 2007 déjà 1,5 m de terrain pour réaliser ledit trottoir : ne serait-il pas possible de le réaliser ce printemps ?

Le Chemin de la Falaise, rejoignant le carrefour Schilliger à la plage du même nom, est pourvu d'un cheminement piétonnier en site propre sur un linéaire approximatif de 200 mètres, depuis le giratoire jusqu'à la sortie du parking communal qui est situé sur la parcelle n° 4135. Le solde de l'itinéraire, depuis le parking jusqu'à la plage, d'environ 170 mètres, est effectivement aujourd'hui dépourvu d'aménagement. L'entier du domaine public et routier, ainsi que la bande herbeuse située entre les parcelles privées et le domaine public, est une parcelle privée communale. Afin d'y éviter le parcage sauvage, des rondins de bois en en effet été disposés il y a plus de 10 ans. Ils ont été remplacés ces derniers mois et les Conseiller·ère·s ont certainement vu des employés de la voirie les disposer afin de limiter ces parkings sauvages. Ces rondins permettent également de séparer les flux de trafic, en sécurisant ainsi les piétons marchant dans l'espace herbeux. Évidemment que quand il pleut, c'est un peu plus compliqué.

Maintenant, l'objectif de la Municipalité ici est de réaliser un projet routier accompagnant le projet de la plage, dans le but d'équiper l'entier de l'itinéraire d'infrastructures dévolues à la mobilité douce, voire éventuellement d'intégrer les réflexions dans les études relatives à la requalification de la Route Suisse RC1 en cas de gain de temps et si cela est possible. Elle reviendra très prochainement sur ce sujet devant le Conseil communal.

- M. Gérald Cretegy : répond à la question suivante.

Question n° 4 : Certains jours d'affluence, le parcage des voitures était chaotique : la Municipalité a-t-elle envisagé de permettre l'utilisation de la bande le long du mur d'enceinte des propriétés du Chemin de la Falaise (côté lac), entravé par des rondins ? Ou a-t-elle d'autres alternatives à proposer ?

Il pense que certain-e-s Conseiller-ère-s ne se souviennent pas de la situation d'avant la pose de ces rondins il y a une dizaine d'années. Si ces rondins ont été placés, ce n'est pas pour rien. En effet, cela devient extrêmement chaotique si l'on se parque le long du Chemin de la Falaise. La sécurité n'est pas assurée et il n'y a aujourd'hui pas de solution immédiate pour les piétons. Par contre, la Municipalité a installé le parking se trouvant un peu plus haut le long du Chemin de la Falaise. Cela permet quand-même d'avoir, en prenant en compte les 2 parkings de la plage ainsi que ce parking, 62 places de parc, auxquelles il faut encore ajouter les 15 places du restaurant, ce qui est en principe suffisant, même s'il peut y avoir un jour plus de voitures. Mais s'il n'y avait pas ces parkings, si la population n'était pas incitée à s'y parquer et si les rondins venaient à être enlevés, il est certain que les gens iraient se parquer d'abord le long de la rue en bas, et ensuite viendraient peut-être remplir les parkings. La Municipalité estime que le dispositif actuel convient. Pour le surplus, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a déjà répondu à certains aspects de ce parking.

- M. Gilles Davoine : répond à la question suivante.

Question n° 5 : Globalement côté lacustre : sachant que le projet de réaménagement de la Plage est bloqué et que ça peut durer des années. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'organisation de sa plage et des dispositions transitoires sont-elles envisagées pour que la baignade soit plus agréable ?

Il a déjà été parlé de l'organisation en amont. S'agissant des aménagements possibles, il avait déjà dit aux Conseiller-ère-s qu'il était imaginé faire une plateforme flottante. Cela est toujours d'actualité mais dépend quand-même passablement du Canton. La Municipalité est en discussion avec ce dernier à ce sujet pour savoir si cela nécessite juste un Pocama parce qu'il s'agit d'une manifestation de moins de 3 mois ou s'il faut une mise à l'enquête. Pour une mise à l'enquête, c'est mort évidemment. S'il faut un Pocama, il y aurait la possibilité d'aménager quelque chose de ce genre, qui pourrait vraiment permettre d'avoir une plus grande zone détente, d'avoir de la petite restauration sans devoir remonter, d'avoir un endroit de baignade aussi grâce à un trou dans cette plateforme flottante, d'avoir de la musique pas trop forte, le but n'étant pas de faire une discothèque à cet endroit-là mais d'avoir aussi un lieu chill pour le soir et le week-end. Voilà l'idée générale, mais à l'heure actuelle la Municipalité discute avec le Canton et reviendra à ce sujet vers le Conseil communal le plus vite possible.

- Mme Christelle Giraud Nydegger : répond à la question suivante.

Question n° 6 : Par exemple : comme chaque année, malgré une surface très modeste à entretenir, les algues n'ont pas été faucardées régulièrement. Donc, non seulement les Glandois ont un accès public au lac très limité, mais en plus désagréable. Est-il prévu que le programme d'entretien de ce secteur soit renforcé et qui sera chargé du suivi ?

Les autorisations de faucardage sont émises par les instances cantonales afin de préserver la faune lacustre. La Direction générale de l'environnement (DGE) évalue donc les cycles d'intervention au cas par cas afin de respecter le plan annuel. Pour la ville de Gland, une coordination supplémentaire est faite avec la commune de Prangins et son garde-port pour intervenir au niveau des faucardages. Une inspection visuelle est effectuée régulièrement par la voirie glandoise, soit environ une à 2 fois par semaine en saison de baignade, et les interventions sont programmées au plus vite. Toutefois, la montée et descente des algues étant intimement liées aux conditions météorologiques, il n'est parfois pas possible d'intervenir par manque d'accessibilité.

- M. Gilles Davoine : répond à la question suivante.

Question n° 7 : Autre exemple : à la suite de l'installation de paddles gratuits, on a fréquemment vu une dangereuse cohabitation entre ces navigateurs et des nageurs débutants, sur notre minuscule plage bondée. Pour assurer la sécurité des usagers du lieu, on pourrait imaginer d'orienter la sortie des paddles à gauche du môle au lieu de là où les baigneurs descendent les escaliers. Qu'en pense la Municipalité ? Et comment s'assure-t-elle que les règles de bon fonctionnement soient bien respectées ?

La Municipalité n'a eu vent d'aucun problème à ce niveau-là et rien ne lui a été remonté à ce propos. Toutefois, elle comprend effectivement la problématique éventuelle et va étudier la possibilité de diriger les panneaux sur un accès aux paddles plutôt sur la gauche du lac, ce qui paraît être une bonne idée afin de laisser la zone la plus libre possible pour les nageurs et d'éviter des conflits futurs. La Municipalité n'a pas eu vent de problèmes qui ont potentiellement pu arriver ou qui pourraient arriver.

- M. Thierry Genoud : répond à la question suivante.

Question n° 8 : À plus long terme : le restaurant de la Falaise est destiné à être mis en travaux en 2025. La Municipalité a-t-elle planifié les étapes du projet, et à quel moment notre Conseil pourra contribuer aux réflexions ?

Concernant les travaux qui sont à faire pour l'hôtel, la Municipalité est maintenant complètement bloquée. Le Service des infrastructures et de l'environnement s'occupe du sentier au bord du lac, et tant que celui-ci n'est pas réalisable le long du lac, qui commence à la plage et finit par une remontée au milieu du Chemin de la Falaise, la Municipalité ne peut pas avancer dans le projet de l'hôtel. Elle attend cela avec impatience, mais il croit que c'est en bonne voie, les conventions sont en train d'être rédigées et il suffira de signer ces dernières avec les propriétaire pour arriver à mettre en vigueur les deux Plans partiels d'affectation (PPA) qui ont déjà été validés par le Conseil communal il y a fort longtemps, puisque le PPA La Falaise I a été mis en application par le Canton en 2016, et cela fait 7 ans que la mise en vigueur des PPA La Falaise II et III est attendue, avec quand-même un bon objectif pour le III qui concerne justement l'hôtel de la plage, pour refaire un établissement dans ce style. Il reviendra donc vers le Conseil communal à ce sujet peut-être en 2025.

- Mme Isabelle Monney : répond à la dernière question.

Question n° 9 : Enfin, la gestion de la plage posant des questions de sécurité, d'entretien voire de cohabitation de sports, qui sont des thématiques disséminées dans plusieurs dicastères : la réponse au présent postulat pourrait-elle indiquer comment cette coordination est assurée et qui est vraiment responsable et garant de la vue d'ensemble de cette importante infrastructure pour la population, en particulier pendant l'été ?

Comme les Conseiller·ère·s l'ont entendu, certains de ses collègues ont déjà pu répondre à une partie de la question. Maintenant, au niveau du Service de la culture, elle peut dire que la gestion du site en termes d'entretien et d'animation sont des sujets distincts. Concernant le programme d'activités estivales intitulé « L'été à la Falaise », il implique plusieurs Services et entités de l'Administration. Il s'agit des sports, de la jeunesse, de la bibliothèque et de la culture, qui proposent et gèrent les activités qui les concernent. La coordination générale du programme, ainsi que la communication de ce dernier à la population, sont assurées par le Service de la culture et des affaires sociales. Elle espère avoir répondu le mieux possible à cette dernière question.

- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Arnaud Durand : remercie la Municipalité pour les réponses fournies, lesquelles répondent parfaitement à l'interpellation.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf »

- Le président passe la parole à M. Steve Binggeli pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante à cette interpellation.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- M. Rasul Mawjee : remercie M. Steve Binggeli pour cette interpellation, qu'il soutient. Il aimerait poser la question à la Municipalité, qui a déjà plusieurs fois été posée, de savoir s'il serait possible de mettre un passage piétons à cet endroit-là. Il a toujours été répondu par la négative dans la mesure où c'est une route cantonale et rapide, mais maintenant que la vitesse de la Route Suisse a été réduite, on constate de plus en plus des passages piétons et il se permettra de les repérer pour venir en donner référence afin de prendre exemple sur ces derniers. Il a constaté qu'au moins un passage piétons était apparu sur la Route Suisse entre Genève et Lausanne. Il remercie donc la Municipalité de regarder si cette possibilité existe.
- M. Gérald Cretegnv : répond que certaines choses changent et qu'il existe peut-être maintenant une possibilité. Il l'ignore et se renseignera auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour voir si cette possibilité est offerte.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Interpellation de M. Raphaël Grandjean intitulée « Sécheresse hivernale, quelles conséquences pour notre Ville et la population glandoise »

- Le président passe la parole à M. Raphaël Grandjean pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante à cette interpellation.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

L'eau anime les débats ce soir et c'est un sujet oh combien important, et cela la ravit. Avant de répondre aux questions et pour remettre un peu les choses dans leur contexte, elle rappelle que l'eau potable à Gland provient de 3 sources, soit la source du Montant dont on a beaucoup parlé l'année dernière, le trop-plein de Begnins, la source de la Cézille-Confrérie, et bien sûr du lac à travers la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN). Comme les Conseiller-ère-s le verront prochainement dans le rapport de gestion, l'année 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle – tout le monde s'en rappelle – qui a nécessité une restriction d'usage d'eau potable auprès de la population de la fin juillet à mi-octobre. La cause principale de cette restriction a résidé dans le tarissement de la source du Montant, principale source en eau potable pour Gland. Dans un tel contexte, une augmentation de quotas en eau a dû être demandée auprès de la SAPAN, dont Gland est actionnaire et est représentée au Conseil d'administration.

Les restrictions d'eau estivales ont ainsi eu un effet sur l'usage d'eau privée, faisant de 2022 l'année la plus basse du point de vue de la consommation, avec un chiffre record de 195 litres par jour par habitant qui, elle l'accord peut-être, semble encore un peu haut et élevé, mais c'est un chiffre record pour la Commune. L'usage agricole et industriel est de son côté resté stable pour l'année 2022.

S'agissant de la question « **Que savons-nous des conséquences de cette sécheresse hivernale pour notre Commune ?** », elle croit que tout le monde a entendu certains météorologues s'exprimer d'un point de vue suisse. Les données que la ville de Gland collecte proviennent de la station pluviométrique de Changins et celles-ci démontrent aujourd'hui un cumul de précipitations légèrement supérieur à 2022 pour la même période, notamment grâce aux mois de novembre et décembre. On ne peut dès lors pas considérer que le bassin versant a manqué de précipitations depuis le début de l'année.

Aujourd'hui, la météo locale ne laisse pas présager un manque d'eau pour la ville de Gland ou pour les communes environnantes. Du point de vue de la source du Montant, le niveau de celle-ci se maintient à un niveau supérieur à 587,30 mètres sur mer, ce qui correspond à une exploitation normale. Les pluies de novembre et mi-décembre, ainsi que de fin février et mi-mars, ont rapidement rechargé la source, ce qui est évidemment réjouissant.

À la question « **Sommes-nous à l'abri du manque d'eau dans les prochains mois ?** », elle a envie de dire que les membres de la Municipalité ne sont pas devins. Comme expliqué, les indices collectés aujourd'hui ne présagent pas d'une problématique estivale, mais la Municipalité sait que les déficits hydriques sont amenés à se répéter ces prochaines années et qu'elle doit donc être vigilante. Elle doit dès lors anticiper et la ville de Gland prend ses responsabilités depuis de nombreuses années. Le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille en est un exemple et, à plus court terme, le préavis municipal n° 36, soumis ce soir en première lecture, permettra d'optimiser et de rénover les installations de traitement de la station du Montant. Cela permettra également d'avoir une eau de meilleure qualité et surtout de palier au problème important de turbidité de l'eau. De nombreuses discussions ont lieu depuis l'année dernière sur l'interconnexion entre les communes. Pour ne donner qu'un exemple, qui a été cité dans la presse il y a quelques mois, la commune de Vich, qui a trop d'eau, a contacté la Commune afin de se raccorder à son réseau d'eau et cela serait justement l'occasion ici, par cet exemple très précis, de pouvoir bénéficier de son trop-plein d'eau, ce qui permettrait de soulager les communes de l'entente Eaudici, soit les communes de Genolier et d'Arzier-Le Muids, qui pourraient ainsi bénéficier de la source du Montant de manière beaucoup plus forte.

S'agissant de question « **Est-ce que les mesures d'économie d'eau ne devraient pas être remises en place pour notre Commune ?** », actuellement et pour les raisons évoquées, le Service des infrastructures et de l'environnement ne prône pas de mesure d'économie d'eau, mais prône plutôt des gestes simples de préservation des ressources. Afin de sensibiliser davantage la population, la Ville a revu et complété la page Internet liée à l'eau, qu'elle invite chacun-e à consulter. Cela avait déjà été fait l'année dernière, il n'y a donc rien de nouveau mais, comme l'a évoqué tout à l'heure M. Yves Froidevaux, cette page a été largement étoffée. On y trouve donc de nombreuses informations, notamment sur la préservation des ressources en eau, les mesures à adopter à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, ainsi que de nombreux conseils pour économiser. On y découvre également ce que fait la Ville, ainsi que les subventions en place qui sont en lien avec l'eau.

D'autre part, une nouvelle page web avait aussi été créée l'année dernière dans le cadre des 20 ans de l'entente Eaudici. On y découvre de nombreuses informations liées au fonctionnement de la station de traitement du Montant, ainsi que le projet phare de captage de la nappe de la Cézille.

En matière de sensibilisation, elle confirme qu'il est prévu de communiquer sur cette thématique avant la période estivale, avec notamment un article assez conséquent dans le journal Gland-Cité au mois de juin et sur les réseaux sociaux de la Ville. Il sera ensuite évalué les besoins d'envoyer un tout-ménage, et puis évidemment, si la Municipalité devait devoir reprendre des mesures de restriction d'eau, elle le fera, mais dans tous les cas ces mesures de

sensibilisation seront répétées, tout comme pour la biodiversité. La communication doit en effet être récurrente pour que les gens comprennent bien et soient sensibilisés à cela. Mais la Municipalité voulait ce soir rassurer les Conseiller·ère·s sur l'eau et la quantité d'eau disponible à ce stade.

- Le président demande à M. Raphaël Grandjean s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Raphaël Grandjean : remercie la Municipalité pour ses réponses précises et complètes.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public »

- Le président passe la parole à M. Nicolas Pellet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante à cette interpellation.
- Mme Christine Girod : déclare que cette interpellation concerne effectivement plusieurs questions, notamment celle de l'éclairage public et du décret cantonal, lequel est encore en vigueur jusqu'au 30 avril 2023. La Municipalité fera donc un bilan peu avant le terme de ce décret et répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal du 27 avril 2023, ce qui lui permettra d'avoir déjà un bon aperçu des mesures qui ont été prises dans le cadre du décret. Il sera également répondu aux autres questions posées à ce moment-là.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

15. Nomination d'un·e délégué·e au sein du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la démission de M. Christian Gander au sein de ce Conseil intercommunal, le poste de délégué·e est à repourvoir.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Nicolas Lévy, candidat hors Conseil communal.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Nicolas Lévy est nommé délégué au sein du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

16. Nomination d'un·e membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Suite à la démission de Mme Stella Motta Larrivé au sein de cette Commission, le poste de délégué·e est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. Yves Froidevaux propose la candidature de Mme Véronique Villaine.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Véronique Villaine est nommée membre de la Commission de recours en matière d'impôts.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

17. Nomination d'un·e délégué·e au sein du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT)

Suite à la démission de Mme Stella Motta Larrivé au sein de ce Conseil intercommunal, le poste de délégué·e est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Mme Albulenë Ukshini Sefa.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Albulenë Ukshini Sefa est nommée déléguée au sein du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones (RAT).

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

18. Divers et propositions individuelles

- M. Rasul Mawjee : déclare que, suite à l'élection de Mme Albulenë Ukshini Sefa au Conseil intercommunal du RAT, la prochaine séance de ce Conseil intercommunal aura lieu le 5 avril 2023 à Duillier. Il serait donc bien que sa nomination soit annoncée rapidement afin qu'elle puisse y siéger.
- M. Samuel Freuler : a une question pour M. le Municipal Thierry Genoud, qui s'est occupé avec son Service de la rénovation de la Salle communale, et il croit qu'ils ont dû rater le grincement de la porte d'entrée de la Salle communale et qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire pour la prochaine séance du Conseil communal.
- M. Dominique Pernet : lit un message qui lui a été transmis par M. José Caiano concernant le repas de soutien de la Parkinson Move qui aura lieu le 29 avril prochain :

« Le samedi 29 avril se déroulera dans notre Salle communale le repas de soutien Parkinson Move, qui est une organisation sans but lucratif qui a vu le jour en décembre 2021. À l'origine de celle-ci, M. Cyril Badertscher, touché par la maladie de Parkinson à l'âge de 32 ans, et M. Laurent

Thévenaz nageaient ensemble dans un club de La Côte. Durant la Covid-19, ils ont dû se réinventer pour pouvoir continuer à nager, les piscines étant fermées en ce temps-là. Ils se sont donc retrouvés dans le lac, à Nyon. Lors d'un entraînement, ils ont décidé qu'ils allaient traverser le lac Léman entre Nernier et Nyon, défi effectué à 4 le 9 septembre 2021, en compagnie de M. Ludovic Gavillet et de Mme Marie Armentero, ancienne championne olympique de natation. Suite à ce défi et à l'excellente couverture médiatique, l'Association est née le 30 octobre 2021, laquelle a pour buts :

- De promouvoir le sport pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.
- De récolter des fonds pour la recherche contre la maladie de Parkinson.
- D'organiser des activités sportives pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Depuis la création de l'Association, une soirée de soutien à eu lieu en 2022 et depuis les 4 nageurs ont relié Genève à Nyon le 10 septembre 2022. Cyril, un enfant de Gland, est actif dans les compétitions « Spécial Olympics » partout en Suisse et dans passablement de compétitions sportives « classiques ». Il performe partout et ramène des médailles à la pelle ! De ce fait, l'Association remercie par avance les Conseillères et Conseillers qui pourront répondre présents lors de cette soirée qui aura lieu le 29 avril. »

- Mme Angelita Galvez : demande à la Municipalité si les Conseiller-ère-s pourraient avoir quelques informations concernant le déroulement du forage à Vinzel.
- M. Thierry Genoud : déclare que des communiqués de presse ont paru dans différents médias. Il explique que le forage à moyenne profondeur, qui se trouvait à 2'300 mètres, s'est trouvé infructueux. Un deuxième essai a eu lieu pour partir un peu latéralement par rapport au premier essai, mais il n'y a toujours pas la quantité d'eau nécessaire pour l'utiliser. Le Comité technique a donc proposé de remonter quelque peu dans le forage existant, et au lieu d'aller dans le Dogger, qui est la partie à 2'300 mètres, la volonté est maintenant de réessayer dans le Malm, qui se trouve un peu plus haut et qui va probablement à 600 ou 700 mètres, avec un dérivé d'autant, donc un forage d'environ 1'200 mètres pour quand-même avoir une possibilité de tirer cette quantité d'eau chaude nécessaire. Le forage reprendra sauf erreur mardi prochain, donc ce week-end les équipes vont revenir sur le site et le forage reprendra pour partir à 600 mètres environ pour se prolonger dans cette couche qui s'appelle le Malm pour aller chercher suffisamment d'eau autour qui devrait être à environ 50 degrés.
- M. Rasul Mawjee : a une question complémentaire à M. le Municipal Thierry Genoud, vu qu'il connaît bien la matière. Cette eau sera-t-elle potable ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'elle sera très probablement potable pour certaines personnes, mais qu'elle ne le sera pas pour la majorité d'entre elles.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 27 avril 2023 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h55.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Postulat de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour une diminution du Béton Vert, alias les haies de thuyas »
2. Postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau »
3. Interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf »
4. Interpellation de M. Raphaël Grandjean intitulée « Sécheresse hivernale, quelles conséquences pour notre Ville et la population glandoise »
5. Interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland